

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00190
Numéro SIREN : 829 027 390
Nom ou dénomination : 3 POUR 1

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 3733

3 POUR 1,
SAS au capital de 6.000
5 rue de la République, 32600 L'Isle Jourdain
829 027 390 RCS Auch

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2020**

L'an 2020, le 13 octobre, à 12 heures, au siège social,

Les actionnaires de la SAS 3 POUR 1 (ci-après désignée « la Société ») se sont réunis à L'Isle Jourdain, 5 rue de la République, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Sont présents :

- Monsieur Vincent CETTOLO, propriétaire de 30 actions nominatives ordinaires,
- Monsieur Sébastien FORT, propriétaire de 30 actions nominatives ordinaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent CETTOLO et Monsieur Sébastien FORT est désigné comme secrétaire de la séance.

Le Président communique à l'assemblée, la feuille de présence dont il résulte que les 2 associés, possédant 60 sur les 60 actions composant le capital social et ayant le droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- La lettre de démission du 15 septembre 2020 de Monsieur Vincent CETTOLO en tant que Président de la Société.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Sébastien FORT en tant que Président de la SAS 3 POUR 1,
- Modifications statutaires suite au changement de dirigeants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

A la suite de la démission de Monsieur Vincent CETTOLO, de ses fonctions de Président de la Société, par lettre remise en main propre contre décharge en date du 15 septembre 2020, il est décidé de nommer comme nouveau Président de la Société à compter de cette date ce, pour une durée indéterminée :

Monsieur Sébastien FORT

Né le 21 février 1980 à Toulouse, de nationalité française et demeurant 23 chemin de l'Armurie, 31770 Colomiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Sébastien FORT nommé Président de la Société, il est décidé de ne pas nommer de nouveau Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Dans le prolongement de la démission et de la nomination énoncées ci-dessus, la collectivité des actionnaires décide de modifier l'article 40 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 40 – NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2020, sans limitation de durée est :

Monsieur Sébastien FORT

Né le 21 février 1980 à Toulouse

De nationalité française

Demeurant 23 chemin de l'Armurie

31770 Colomiers

Monsieur Sébastien FORT accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 30 des statuts, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

Monsieur Vincent CETTOLO



La Secrétaire

Monsieur Sébastien FORT



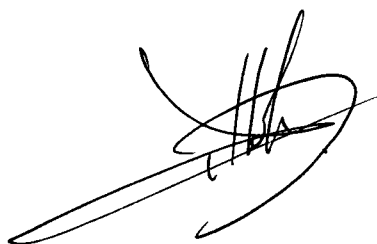
3 POUR 1,
SAS au capital de 6.000
5 rue de la République, 32600 L'Isle Jourdain
829 027 390 RCS Auch

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2020**

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX	SIGNATURE
Monsieur Vincent CETTOLO	30	30	
Monsieur Sébastien FORT	30	30	
Totaux	60	60	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 60 actions.

Le Président
Monsieur Vincent CETTOLO



La Secrétaire
Monsieur Sébastien FORT

